

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

Charente-Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

de ROCHEFORT

CANTON

de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 JUIN 1946

193...

OBJET :

HYGIENE
Dératisation et
démoustication

46054

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

20

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent quarante six le sept du mois de Juin
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI, Maire.

en session) ordinaire
) d'après convocations faites le 3 JUIN 1946
) extraordinaire

Etaient présents : MM. REGAZONI, VEYSSIERE, ROCHEDEREUX, DASSEUX,
JULIEN, GRUSSENMEYER, BAUDET, PERODEAU, BOULIERNE, PRUGNAUD,
CHAZEAU, DOMECCQ, SIMON, BOUCHET, SENELIER, CHOLLET, PROT,
SAVIGNAC, ARRIVE, Melle RIKOSKY.

Absents : MM. COUZINET, Mme PARIZET, MM. THOMAS, CONGE,
COUNIL, OLLIVIER.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CHOLLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

M. Le Maire tient le Conseil au courant des travaux de
dératisation et de démoustication.

Grâce au Dr. BERNARD et au personnel fort qualifié qu'il
nous a envoyé; ROYAN dans un mois sera débarrassé des rats et des
moustiques par des procédés modernes que le Ministère expérimente.
C'est une entreprise considérable que nous n'aurions pu entrepren-
dre faute de moyens matériels et financiers.

Quelques frais accessoires, restent cependant à notre
charge : 6.800 fr pour le séjour, les honoraires et le voyage
de l'agent chargé de la démonstration de destruction des rats,
8.000 frs environ pour rémunérer les équipes chargées des opé-
rations d'ensemble quand le " RATOEX ", dont l'envoi gratuit
nous a été annoncé, nous sera parvenu.

Le Conseil décide que ces dépenses seront mandatées sur
un crédit spécial de 50.000 frs créé par prélèvement sur le

3 exp. remis à Relation
le 9-7-46

Modèle 79

APPROUVÉ
La Rochelle, le 25 JUIN 1946
Le Chef de Bureau Délégué
[Signature]
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INDRIEURE

.../...
crédit de 500.000 frs Ch. XXIV art. I, et qui sera réservé
au financement des " opérations de dératisation, démonstra-
tion et autres travaux de protection de la santé publique."

Lined area for text or notes.

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les Membres présents à la séance.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à la
suite la désignation de leur
vote. (Art. 51 de la loi du
5 avril 1884).

Mentionner à la suite la
cause qui les a empêché de
signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

M. Rocheteau

